



Avis de publicité

Remplacement d'un membre nommé du conseil d'administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Appel à candidature à destination des associations et des personnes participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune

*Remplacement d'un membre décédé nommé au
Conseil d'administration du CCAS.*

Le Conseil d'administration, présidé par le Maire, est composé à parité d'élus municipaux et de personnes nommées par le Maire parmi les personnes participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune. La délibération du Conseil Municipal en date du 02/04/2026 a décidé de fixer à 7, le nombre de membres nommés par le Maire au Conseil d'administration du CCAS.

En application de l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles (CASF), figurent parmi les membres nommés au Conseil d'administration du CCAS :

- un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- un représentant des associations familiales ;
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées ;
- un représentant des associations de personnes handicapées.

Suite au décès de Mme Leroux Marie-Ange, membre nommée représentante des associations familiales, il convient de procéder à son remplacement au sein du Conseil d'administration du CCAS. Le remplacement doit intervenir dans les deux mois à compter de la vacance du siège.

Article R123-13 CASF : Si le remplacement d'un membre du conseil d'administration a lieu avant la date du renouvellement du conseil, les fonctions du nouveau membre expirent à la date où auraient cessé celles du membre remplacé.

En ce qui concerne les associations familiales, **les propositions doivent être présentées au Maire par l'Union départementale des associations familiales.**

Le Maire invite les associations concernées à lui adresser leurs propositions concernant leurs représentants, **avant le 31 août 2026**, par courrier : Mairie, Place du Calvaire 35140 Gosné, ou par mail à mairie@gosne.fr.

Fait à Gosné, le 06 août 2026,

Le Maire, David VEILLAX.

